

Objet : Déchets – Tarifs non présentation de bacs d’ordures ménagères

Le Président de la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d’Agglomération Arlysère qui n’ont pas de caractère fiscal,

Vu la délibération n° 18 du Conseil Communautaire du 5 novembre 2020 fixant les tarifs de la redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour le Territoire de la Communauté d’Agglomération Arlysère – Secteur de la Haute Combe de Savoie à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant la nécessité de mettre en place un tarif spécial en cas de non présentation des bacs,

Décide

Article 1 : Tout usager n’ayant pas présenté son bac pucé à la collecte dans l’année N, qui ne pourrait justifier de l’élimination et du traitement de ses déchets se verra facturer en plus de la part fixe, une part variable annuelle correspondant à la moyenne des levées et du poids, constatés dans un foyer doté d’un bac de même volume (pour l’année N-1).

Il en est de même pour les usagers de la Commune de Sainte Hélène sur Isère qui n’auront effectué aucun dépôt dans l’année N. Ils se verront facturer en plus de la part fixe, une part variable annuelle correspondant à la moyenne des dépôts effectués au titre de l’année N-1, par les usagers de la Commune.

Article 2 : En cas de non présentation du bac dans l’année, les tarifs sont donc fixés comme suit :

- Bac OM 120 litres : 40 €
- Bac OM 180 litres : 66 €
- Bac OM 240 litres : 99 €
- Sans bac : 58 €
- Sac pour les conteneurs uniquement pour la Commune de Sainte Hélène sur Isère : 11 €

Article 3 : M. le Directeur des Services et Mme la Trésorière d’Albertville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 9 février 2022

Le Président
Franck LOMBARD

